

ANNEXE

FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS D'ALTEC – CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE L'AIN

Selon la circulaire n°2010-040 du 30-3-2010, la mission du professeur relais se décline selon quatre orientations principales communes à tous les professeurs relais :

- « Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et les élèves ».
- Accompagner les enseignants dans « la mise en œuvre des projets et des dispositifs relevant de l'éducation artistique et culturelle ».
- « Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation interdisciplinaires à l'intention des enseignants ».
- « Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques ».

Le professeur relais auprès d'ALTEC est chargé, sous la responsabilité de la déléguée académique aux arts et à la culture, et en étroite collaboration avec les membres de l'équipe d'ALTEC de :

- travailler en étroite concertation avec l'équipe de la DAAC et plus particulièrement avec la chargée de mission Culture scientifique et EDD et les autres professeurs relais du domaine ;
- contribuer à la production de ressources pédagogiques transversales en lien avec les événements d'ALTEC et des dispositifs spécifiques à la culture scientifique, dont la Fête de la science, conformément aux objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- promouvoir et accompagner les dispositifs spécifiques de l'EAC et tout autre projet d'EAC s'attachant à promouvoir la culture scientifique et EDD, en faisant le lien entre ALTEC, les associations, les collectivités territoriales et les établissements scolaires de l'Ain ;
- participer à l'organisation et à la mise en œuvre de formations à destination des enseignants.

Il travaille en réseau, de manière transversale et interdisciplinaire afin de produire des ressources à destination des enseignants de toutes les disciplines.

Le professeur relais agit au sein d'un réseau constitué par le chargé de mission de son domaine artistique. Il sera sollicité par le chargé de mission et/ou par la déléguée académique aux arts et à la culture pour participer à la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle nationales et académiques en assurant, entre autres, la diffusion de ressources d'éducation artistique et culturelle en lien avec ces actions et en accompagnant les enseignants demandeurs.

Le professeur relais s'implique dans la mise en place de la part collective et individuelle du Pass Culture. Il pourra être chargé d'informer, d'accompagner et de suivre les projets portés par des enseignants, qui se mettent en place avec la structure culturelle avec laquelle il est rattaché. Il sera amené à consulter sa structure culturelle sur les modalités de la part individuelle en lien avec la DAAC.

Le professeur relais rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé à la déléguée académique aux arts et à la culture.

Cette mission donne lieu à 1 IMP taux 4 d'un montant total de 2500 euros pour une année scolaire complète.

Seuls les enseignants titulaires du 2nd degré, en poste dans l'académie de Lyon peuvent postuler à cette mission, renouvelable tous les ans, après un entretien avec la déléguée académique aux arts et à la culture.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture, à daac@ac-lyon.fr, avant le **26 septembre 2022** délai de rigueur.